

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 18 octobre 2018

Conseillers en exercice :	33
présents :	27
pouvoirs :	4
votants :	30
abstentions :	0
voix pour :	29
voix contre :	1

Aujourd'hui jeudi 18 octobre 2018 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 12 octobre 2018, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH — M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Marianne GANTIER - Mme Emilie RICHAUD - Mme Maryvonne LAURENT – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

Mme Stéphanie FRITZ (donne pouvoir à Mme Danielle JOURZAC) - Mme Anne-Marie MICHENAUD (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) – M. Jérôme TEXIER-BLOT (donne pouvoir à Mme Marianne JEANDIDIER) - M. Noël BELLLOT (donne pouvoir à M. Richard FERCHAUD) –

ETAINT ABSENTS

Mme Jeanine PROVOST – M. Christian BAYLE -

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

DÉPLACEMENT A L'ÉTRANGER – MANDAT SPÉCIAL – 2018.154
PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT (Cheikhou DIABY)

Dès 2008 la volonté municipale a été d'engager un partenariat avec le BURKINA FASO qui s'est traduit par un accord avec la commune de BOALA.

A la suite de notre premier séjour officiel sur place, nous avons décidé d'accompagner l'investissement dans les Centres de Santé via l'Association « Les Amis de Boala ».

La délégation a également été frappée par le nombre de sacs plastique utilisés puis abandonnés et qui s'intègrent progressivement dans le sol, menaçant les cultures et la vie des animaux et de fait, le modeste revenu des habitants.

C'est dans ce sens que nous avons proposé à CALITOM une action sur les déchets ménagers et plus particulièrement les sacs plastique.

Une délégation de CALITOM s'est donc rendue sur place avec notre élue en charge des relations internationales Anne-Marie MICHENAUD en février 2018, pour une mission d'étude.

A l'issue de cette mission, CALITOM a décidé de s'engager dans cette action avec la Municipalité de BOALA.

Une exposition sur ce thème s'est d'ailleurs tenue dans le hall de l'Hôtel de Ville pendant la semaine « Jumelages en Fête », qui a obtenu un certain succès, notamment auprès de scolaires.

Une délégation conduite par le Président de CALITOM se rendra au BURKINA FASO du 26 novembre au 5 décembre 2018 pour le lancement de l'opération et la Municipalité a décidé de l'accompagner ; nous savons que les représentants du plus haut niveau de l'État Burkinabé sont intéressés par cette démarche et que nous serons probablement amenés à les rencontrer.

La délégation municipale sera composée du Maire, Michel GOURINCHAS, de la Conseillère en charge des relations internationales, Anne-Marie MICHENAUD et du Conseiller en charge de la Médiation sociale, Cheikhou DIABY.

Il est proposé à l'Assemblée :

DE CONFIER à Cheikhou DIABY un mandat spécial aux fins de participer à l'action qui vient de vous être décrite.

D'ACCEPTER la prise en charge des frais de M. Cheikhou DIABY, liés à ce voyage.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Etant précisé que M. Cheikhou DIABY ne prend pas part au vote,
Par 29 voix pour, et 1 voix contre (groupe Rassemblement Bleu Marine Pour Cognac),**

CONFIE à M. Cheikhou DIABY un mandat spécial aux fins de participer à l'action décrite ci-dessus.

ACCEPTE la prise en charge des frais de M. Cheikhou DIABY, liés à ce voyage.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Pour Le Maire absent,
Le Maire Adjoint,

Patrick SEDLACEK